

'Étudiants en Métropole

MÉMO PRATIQUE



**Vous êtes les acteurs
de votre réussite**

2021-2022





Avant le départ

anticiper le maximum vos démarches

**1**

ÊTRE EN RECHERCHE ACTIVE D'UN LOGEMENT

Même si vous avez fait une demande de logement au CROUS, vous n'êtes pas certain d'obtenir une place. Donc inscrivez-vous sur les listes d'attente du CROUS et élargissez vos recherches (adele.org, lokaviz.fr, leboncoin.fr, estudines.com, nexity-studea.com, location-etudiant.fr, studylease.com, studapart.com...).

Vous pouvez également souscrire votre assurance habitation en ligne, une fois que vous avez réservé votre logement et obtenu le bail. C'est une démarche obligatoire d'assurer son logement (des comparateurs en ligne : le lynx.fr, selectra.info...).

Visale est un dispositif qui permet à tous les étudiants majeurs de demander un cautionnement (faire une demande sur visale.fr) pour un logement privé ou social.

**3**

LA PLATEFORME ÉTUDIANTS DE LA MAISON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - MNC

L'inscription sur la plateforme Étudiants de la MNC est obligatoire :

www.mncparis.fr/etudiants/plateforme-etudiants



Direction de l'Éducation de la province Sud

**2**

LE COMPTE BANCAIRE

Pour rappel, il est préférable d'ouvrir un compte bancaire en métropole depuis la Nouvelle-Calédonie avant le départ. Pour ceux qui ont déjà réalisé cette démarche, assurez-vous que vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier en euros...) arrivent avant votre départ.

Sinon faites-les parvenir au siège de la banque la plus poche de votre logement ou lieu d'études.

Placez votre argent sur ce compte pour éviter de partir avec trop de liquidités.

N'emportez pas de F CFP.

Pensez à donner procuration à vos parents ou à un tiers digne de confiance pour effectuer des virements de votre compte calédonien vers celui de métropole.

4

DERNIERS DOCUMENTS À RÉCUPÉRER

Demandez des extraits d'acte de naissance avec filiation intégrale, début août auprès de votre commune de naissance.

Demandez une attestation CAFAT de fin de droits aux allocations familiales.

Récupérez l'EXEAT (ou certificat de fin de scolarité) auprès de votre dernier lycée.

**5**

CHANGER VOS FRANCS PACIFIQUES

N'attendez pas d'être à La Tontouta pour changer vos espèces en euros. Toutes les banques calédoniennes échangent vos F/CFP en euros.

Il y a très peu d'endroits où changer les francs pacifiques en métropole et c'est très coûteux.

Pour rappel :

100 francs CFP = 0,838 euros

1 euro = 119,33 francs

Il existe des convertisseurs en ligne : xe.com, ieom.fr...

**2**



Documents à emporter

- ⇒ Passeport en cours de validité (au moins 6 mois de validité).
- ⇒ Carte Nationale d'Identité en cours de validité.
- ⇒ Carnet de santé à jour de vos vaccinations : consultez votre médecin si vous n'êtes pas sûrs d'être à jour.
- ⇒ Certificat de vaccination COVID-19 pour tout étudiant vacciné.
- ⇒ Tous vos relevés de notes des classes de Première et de Terminale, ainsi que vos notes au Baccalauréat.
- ⇒ Tous vos relevés de notes d'études supérieures et notes au diplôme pour les mentions complémentaires, BTS, licences.
- ⇒ Originaux de vos diplômes.
- ⇒ Attestation de participation à la Journée d'Appel Pour la Défense (JAPD).
- ⇒ Attestation de recensement.
- ⇒ Plusieurs extraits d'acte de naissance avec filiation intégrale (à demander début août) à votre commune de naissance.
- ⇒ Photocopie du livret de famille.
- ⇒ Justificatif d'adresse de vos parents de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité...).
- ⇒ Attestation (conditionnelle ou définitive) de bourse Province Sud et/ou CROUS.
- ⇒ Photocopies des avis d'imposition 2019 et 2020 (dès réception) de vos parents et les 3 derniers bulletins de salaire.
- ⇒ À défaut, photocopies des déclarations de revenus 2020 de vos parents.
- ⇒ Photocopies de la pièce d'identité de vos parents.
- ⇒ Attestation CAFAT de fin de droits aux allocations familiales (démarches en cas de départ sur le site de la CAFAT - prestations familiales).
- ⇒ Si vous êtes mineur : une autorisation parentale de poursuivre vos études en métropole.
- ⇒ Si vos parents sont séparés : une attestation de divorce ou de séparation.
- ⇒ Permis de conduire, le cas échéant.
- ⇒ RIB de vos comptes Nouvelle-Calédonie et métropole.
- ⇒ Bail de votre logement en métropole, si vous l'avez déjà réservé.
- ⇒ Attestation d'assurance habitation et de responsabilité civile si déjà souscrite.

Cette liste n'est pas exhaustive.



Gardez une copie sous une clé USB !

Ne donnez jamais les originaux !





Le voyage

1



L'ENREGISTREMENT EN LIGNE

Quelques heures avant le départ vous pouvez vous enregistrer en ligne et imprimer les cartes d'embarquement (télécharger les applications)...

Par Flying Blue, vous pouvez gagner des miles.
Plus de renseignements :

www.airfrance.nc

3



L'ENREGISTREMENT À L'AÉROPORT

Attention à la date de départ ! Le départ est à 0 h 55 :

- ⇒ vous devez vous présenter la veille au soir à l'aéroport !
- ⇒ au minimum 3 heures avant le départ avec votre passeport et votre billet d'avion.

Si vous avez procédé à l'enregistrement en ligne, rendez-vous directement au dépôt bagages.



5

LES ESCALES

Rendez-vous directement à votre prochaine porte de départ, ne sortez pas de l'aéroport.
Ne buvez pas d'alcool !



LES VALISES

2

Vous avez droit à 2 bagages en soute de 23 kg chacun et à 1 bagage cabine de 12 kg max (taille max : longueur 55 cm x largeur 35 cm x hauteur 25 cm roulettes et poignets incluses).

Les affaires de toilette doivent être placées dans une pochette hermétique transparente. Pas de contenants de plus de 100 ml.

Les médicaments sont autorisés dans le bagage cabine, que si vous êtes munis de l'ordonnance correspondante.

Cadenassez et étiquetez les bagages à votre nom-prénom avec l'adresse de votre hébergement à l'arrivée (logement, hôtel, famille...).

4



DANS L'AVION

Personne ne doit arriver en état d'ébriété à l'aéroport sous peine de se voir refuser l'accès à bord de l'avion !

Le trajet en avion est long, plus de 20 heures de vol et il n'y a pas de médecin dans un avion !





L'arrivée à l'aéroport de destination



1

SORTIE DE L'AVION

Avant de descendre de l'avion, vérifiez bien que vous n'avez **rien oublié** (passeport, carte bancaire ou autres pièces importantes).



2
LES VALISES

Dès la sortie du couloir de l'avion, un écran va vous indiquer le **numéro du tapis** sur lequel vous allez pouvoir récupérer vos valises.

Avant de récupérer vos bagages sur le tapis, vous passez un contrôle de police où vous allez devoir montrer votre passeport.

Une fois dans l'aéroport, suivez encore les indications **SORTIE/BAGAGES** qui vous conduisent aux tapis. Restez si possible en groupe et attendez vos bagages en surveillant ceux que vous avez déjà. Une fois récupérés, vous pouvez sortir.



4

DÈS LA SORTIE

Si vous n'avez pas d'accueil, rendez-vous à votre lieu d'hébergement ou vers le prochain moyen de transport (bus, train...).



3

BAGAGE PERDU

S'il vous manque un bagage,
ne sortez pas de l'aéroport !

Attendez bien la fin de la distribution
puis adressez-vous au comptoir
des bagages situé au bout des tapis.

Donnez l'adresse de votre hébergement,
à l'arrivée (logement, hôtel, famille...)
afin que vos bagages perdus
y soient livrés.



5

Direction de l'Éducation de la province Sud



L'arrivée dans votre ville d'études



1

LE LOGEMENT

Vous devez récupérer votre logement (clés + contrat de bail).

Vous devez obligatoirement faire un **état des lieux** d'entrée.

Dans certains cas, vous devrez faire des démarches d'ouverture de compteur (eau, électricité...).

Vous devrez obligatoirement prendre une **assurance habitation**.

Une fois que vous avez votre bail, faites les démarches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour demander l'**aide au logement** : www.caf.fr



3

LA COUVERTURE SOCIALE

Assurez-vous de bien vous affilier à la **sécurité sociale** (pas de frais à payer pour les boursiers du CROUS). Suivez bien la procédure pour obtenir votre numéro d'immatriculation **INSEE**. Prenez une **mutuelle étudiante**.

Vous devrez obligatoirement **choisir un médecin traitant**.

Boursiers et aidés de la province Sud :

La non présentation de ces justificatifs et le manque d'assiduité entraînent la suspension et la mise en remboursement de votre aide financière.



2

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Allez faire votre inscription administrative si cela n'a pas été fait à distance, dans tous les cas allez-vous présenter à la scolarité et récupérer votre certificat de scolarité.



4

LE CROUS

Pour être payé, vous devez envoyer votre notification conditionnelle accompagnée de votre certificat de scolarité et de votre RIB de métropole au **CROUS instructeur** (celui auprès duquel vous avez fait la demande).

Si nécessaire, vous en profitez pour **demander le transfert** vers votre CROUS d'études.

5

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

- Dès votre arrivée, pensez à envoyer au BIAE avant mi-octobre à des.bourses.etudiants@province-sud.nc
- Votre certificat de scolarité 2021/2022
- Votre notification définitive du CROUS 2021/2022.
- En cours d'année, tous vos relevés de notes au fur et à mesure que vous les recevez.



Pense-bête

Récapitulatif des démarches à faire avant le départ	Fait	À faire
Faire l'inscription administrative		
Trouver et réserver un logement		
Faire une demande d'aide au logement sur caf.fr (une fois le bail de location signé)		
Contracter en ligne une assurance logement (une fois le bail de location signé)		
Finaliser le Dossier social étudiant (jusqu'à obtention de la notification conditionnelle ou refus) www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/		
S'acquitter de la CVEC par paiement ou récupérer l'attestation d'exonération (si boursier de l'État) www.cvec.etudiant.gouv.fr		
Se faire recenser auprès du gouvernement de Nouvelle-Calédonie comme étudiant en départ : www.gouv.nc/coronavirus		
Ouvrir un compte bancaire en Métropole		
Commander des moyens de paiement en Métropole (essayer d'obtenir une carte bancaire et un chéquier en euros avant le départ)		
S'inscrire sur la plateforme étudiants de la Maison de la Nouvelle-Calédonie : www.mncparis.fr/etudiants/plateforme-etudiants		
Contacter une association ou un étudiant calédonien déjà dans la ville d'études pour une aide ou un accueil à l'arrivée : www.caledoniendumonde.wordpress.com/espace-etudiants/associations-detudiants-en-france/		
Commencer les modalités auprès de la Sécurité Sociale : etudiant-étranger.ameli.fr/espace/		
S'affilier à une mutuelle étudiante (exemple LMDE)		
Prévoir un hébergement pour l'arrivée si votre logement n'est pas accessible immédiatement		
Prendre une carte SIM (justifier de son identité, 1 RIB en France) à acheter en bureaux de tabac, librairies, boutiques des opérateurs, gares, aéroports ou même en ligne		
Partir si possible avec un ordinateur portable (les cours se feront peut-être en partie à distance à la rentrée)		
Pour les non boursiers du 26 juillet et avant 26 août 2021, faire demande de bourse étudiante pour 2022/2023 à la province Sud : www.province-sud.nc/information/aides-etudes-superieures		
Pour les non boursiers, se renseigner auprès de Passeport Mobilité pour une aide financière sur le billet d'avion : www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Demarches-administratives/Aide-aux-transports-continuite-territoriale/Continuite-Territoriale/Le-Passeport-Mobilite-Etudes-PME		
Partir avec des masques et des gants en raison de la crise sanitaire		
Avoir un passeport à jour avec plus de 6 mois de validité		
Récupérer des extraits d'acte de naissance avec filiation intégrale 2021 (datant de moins de 3 mois) à sa commune de naissance		
Récupérer une attestation de la CAFAT indiquant la fin des droits d'allocations familiales		

Pour les étudiants aidés par la province, fournir au BIAE des.bourses.etudiants@province-sud.nc ou compte provincial	Fait	À faire
Attestation admission		
RIB NC		
Passeport à jour plus de 6 mois de validité		
Extrait acte de naissance avec filiation intégrale 2021 (datant de moins de 3 mois)		
Notification conditionnelle de bourse État		
Après la rentrée, le certificat de scolarité 2021/2022		
Notification définitive de bourse État		





Direction de l'Éducation de la province Sud

**Bureau d'Information
et d'Aides aux Étudiants (BIAE)**

BP L1 – 98849 NOUMÉA CEDEX

Tél. 20 49 68 ou 20 49 46

des.bourses.etudiants@province-sud.nc

Toutes les informations sur les aides
aux études supérieures en province Sud :
province-sud.nc/aides-etudes-sup

